



Session plénière du 1^{er} juillet 2010

Point 6 de l'ordre du jour

Proposition UDC sur la composition de la commission de rédaction : rapport de la commission du règlement, débat et vote

Rapport de Mme Béatrice GISIGER
présidente et rapporteure de la commission du règlement
Séance du 5 mai 2010

- Buts de la proposition de l'UDC : rendre le travail de la commission de rédaction plus efficace. Le travail en commission a montré que les discussions terminologiques n'en finissaient plus. De plus, seuls 5 groupes de la Constituante sont représentés à la commission de rédaction. Cette absence de liaison a pour effets que les discussions sur les virgules auront lieu en plénière et que les amendements sur des points virgules seront déposés.
- Remarques sur la proposition de l'UDC par les autres membres de la commission du règlement : la commission du règlement a abondamment discuté du nombre de membres que devait compter la commission de rédaction. Pour que la commission de rédaction soit efficace, il ne faut pas aujourd'hui changer le nombre de ses membres. Cette question devait être posée en mai 2009 voire avant.
- La commission de rédaction ne peut être assimilée à une commission thématique. Sa tâche est donc rédactionnelle et sa composition technique ce qui suppose que ses membres laissent au vestiaire leur appartenance politique. Le devoir des membres de la commission de rédaction est de bien comprendre les thèses proposées et de les rédiger selon la portée voulue.
- De plus, la commission de rédaction s'est déjà réunie à plusieurs reprises, les membres se connaissent et vont tous dans le même sens. Recomposer cette commission reviendrait à rendre ses travaux plus difficiles compte tenu également des délais extrêmement brefs à disposition.
- Cela étant, la commission de rédaction a effectivement une dimension politique ; il y a des enjeux politiques dans le choix des mots et ce sera à la plénière d'y être attentive.

Soumise au vote lors de la séance de la commission du règlement du 5 mai 2010, la proposition de l'UDC a été rejetée par 1 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

Proposition du groupe UDC du 9 avril 2010 adressée au Bureau
voir au verso

2 AVR. 2010



Union Démocratique du Centre du Canton de Genève

Le parti du peuple suisse



Union Démocratique du Centre du Canton de Genève

Le parti du peuple suisse

qu'une commission de rédaction composée d'un représentant par formation politique avait grandement participé à l'acceptation du projet de Constitution en votation populaire.

En vous priant de prendre bonne note de la présente, je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les membres du Bureau, à l'assurance de ma considération distinguée.

Assemblée constituante

Bureau

Case postale 3919

1211 Genève 3

Genève, le 9 avril 2010

Concerne : demande de modification du règlement

Mesdames et Messieurs les membres du Bureau,

Le groupe UDC propose de modifier l'art 29 ch. 1 du règlement de l'Assemblée de la façon suivante :

Art. 29, ch. 1 (nouvelle teneur)

La commission de rédaction est composée de 11 membres, soit un membre par groupe. La liste de ses membres est adoptée en bloc par l'Assemblée.

Nous motivons notre demande par le fait que seuls cinq groupes au plus sur les onze que composent notre Assemblée peuvent être représentés à la commission de rédaction. Ainsi, il résulte de cette disposition que la majorité des groupes présents ne sont pas représentés dans cette commission ; tel est le cas des Associations de Genève, de Ge'avance, du PDC, du MCG, de Solidarités et de l'UDC.

Outre ce manque de représentativité, d'autres raisons commandent l'élargissement de la commission de rédaction de cinq à onze membres. Il s'avère qu'un projet de Constitution mis au point par un collège de personnes issues de tous les groupes serait susceptible de rallier une plus ample approbation. Par ailleurs, la mise en place d'une commission de rédaction élargie aurait pour conséquence un gain de temps considérable sur les débats en plénière, car de nombreuses questions seraient élaguées en amont.

Nous sommes persuadés que l'accroissement du nombre de membres de cette commission s'effectuera sans difficultés. Preuve en est la commission du règlement qui a travaillé dans d'excellentes conditions à onze et qui est parvenue à rédiger un règlement fédérateur.

Les ultimes doutes quant au bien-fondé de cette proposition sont définitivement levés par l'expérience bâloise. Lors de son récent déplacement à Bâle, notre Assemblée a pu constater

Pierre Scheib

Chef du groupe UDC